



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 5 novembre 2018 à 19 h 10, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 18 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

Une cérémonie d'ouverture en mémoire de l'Armistice de 1913 et des vétérans est tenue. Madame Micheline Charest, présidente de la filiale de la Légion Royale Canadienne, filiale numéro 41 (Danville-Windsor) prononce quelques mots sur la mission de la Légion et son évolution au fil des ans. Elle en profite pour rappeler la campagne du coquelicot actuellement en cours et la cérémonie de l'Armistice qui se tiendra au carré le 10 novembre prochain à 14 h.

Un certificat honorifique est remis à madame Hélène Dupont afin de souligner les 25 ans de carrière en courtage immobilier dans la région de Danville et son apport à la collectivité.

431-2018

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE;

Cérémonie commémorative du jour du Souvenir

Bon Coup : Hélène Dupont

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Annexe 1.0

2.0 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 2018 **Annexe 2.1**

3.0 ADMINISTRATION FINANCE


3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 novembre 2018


Annexe 3.1





No de résolution
ou annotation


	3.2	Adoption de la liste des chèques émis au 2 novembre 2018	Annexe 3.2
	3.3	Avis de dépôt du rôle d'évaluation 2019-2020-2021	Annexe 3.3
	3.4	Mandat d'accompagnement pour la mise à jour des fichiers de taxation et l'établissement des catégories de taxation	Annexe-3.4
	3.5	Symposium des Arts de Danville – Autorisation de versement de l'aide financière budgétée	
	3.6	Centre récréatif d'Asbestos Inc, - Demande d'aide financière	Annexe 3.6
4.0		<u>ADMINISTRATION DIVERS</u>	
	4.1	Règlement numéro 189-2018 portant sur l'éthique, la déontologie et la neutralité religieuse des élus – Adoption	Annexe 4.1
	4.2	Règlement numéro 190-2018 portant sur l'éthique, la déontologie et la neutralité religieuse des employés municipaux - Adoption	Annexe 4.2
	4.3	Règlement numéro 191-2018 de gestion contractuelle – Adoption	Annexe 4.3
	4.4	Dépôt du rapport annuel de l'OTJ	Annexe 4.4
	4.5	Comité de secteur – Secteur Morrill / St-Georges-Nord – Nomination du représentant	Annexe 4.5
	4.6	Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc. – Offre de médiation	
5.0		<u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u>	
	5.1	Période des fêtes – Fermeture des bureaux	Annexe 5.1
		<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
6.0		<u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
	6.1	Travaux publics – Suivi des requêtes – Location de tablettes intelligentes – Autorisation	
		Annexe 6.1	
	6.2	Vidange des étangs aérés – Recommandation de paiement	Annexe 6.2
	6.3	Alliance Magnésium Inc. – Offre de déneigement	Annexe 6.3
	6.4	Demande de retraite progressive – Autorisation	
	6.5	Employés municipaux – Autorisation d'évaluation	
	6.6	Programme de vidange des installations septiques – Entente intermunicipale – Autorisation de signature	Annexe 6.6
	6.7	Évènement travaux publics –Règlement	Annexe 6.7
	6.8	Paysages Estriens - Dépôt du rapport de recommandation	Annexe 6.8
	6.9	Réfection des rues Grove, Elm, Pine et Lambert – Réception définitive des travaux - Autorisation de signature	Annexe 6.9
	6.10	Réfection des rues Grove, Elm, Pine et Lambert – Paiement no 6- Autorisation	Annexe 6.10
	6.11	Pont Craig – Prolongement des travaux - Information	
7.0		<u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u>	
	7.1	Règlement d'emprunt numéro 192-2018– Programme de mises aux normes des fosses septiques – Avis de motion	Annexe 7.1
	7.2	Règlement numéro 193-2018 - Programme de rénovation résidentielle – Avis de motion	Annexe 7.2
	7.3	Cœur Villageois – Rencontre de réseau – Autorisation de participation	Annexe 7.3
	7.4	CPTAQ – Décision – Hydro-Québec – Lots 4 077 933 et 4 079 700 – Dépôt	Annexe 7.4
8.0		<u>SERVICE INCENDIE</u>	
	8.1	Cérémonie de l'Armistice 2018 – Sécurité	Annexe 8.1
	8.2	Facture numéro 8FD000029– Entraide – Annulation	Annexe 8.2
9.0		<u>DEMANDE DIVERSES</u>	
	9.1	Collecte des Plastiques agricoles – Disposition – Information	
	9.2	Gala de la Chambre de Commerce – 16 novembre - Participation	
	9.3	Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi – Demande d'aide financière	Annexe 9.3
	9.4	CDC Des Sources – Table Enfance-jeunesse – Rencontre 16 novembre 2018 -8h30 à 12h	Annexe 9.4
	9.5	RAVIR – Soirée Meurtre et mystère – 17 novembre 2018 à 18 h	Annexe 9.5
	9.6	Cadets de l'air – Demande de partenariat	Annexe 9.6
		<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
10.0		<u>CORRESPONDANCE</u>	
	10.1	MAMOT – Divulgence des actes répréhensibles à l'égard des municipalités et organismes municipaux	Annexe 10.1
	10.2	Maribec Health Products Inc. – Avis de demande de permis	Annexe 10.2
	10.3	Chambre de commerce – Activités de réseautage – Les Monuments de l'Or Blanc – 27 novembre – 17 h à 19 h	Annexe 10.3
	10.4	Autisme Estrie – Conférence – 22 novembre 2018 à 19 h	Annexe 10.4
	10.5	Grande semaine des tous-petits	Annexe 10.5
	10.6	Pièce de théâtre interculturelle - 17 novembre 2018 – 13 h 30	Annexe 10.6
	10.7	Table régionale – Conciliation travail-famille- Sherbrooke 29 novembre à 9 h	Annexe 10.7
	10.8	Recyc-Québec – Application mobile – Ça va où ?	Annexe 10.8


 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>10.9 Prix Hommage Bénévolat – Québec 2019 – Dépôt de candidature Annexe 10.9 10.10 Mosaïque Culture urbaine – Offre de conférence Annexe 10.10 10.11 Pôle d'entrepreneuriat collectif – Rendez-vous des entrepreneurs collectifs – 2 novembre Annexe 10.11 10.12 Rapport de la séance de la Cour municipale du 22 octobre 2018 Annexe 10.12</p> <p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL Rapport de monsieur Simon Chênevert Rapport de madame Ginette Pinard Rapport de madame Nathalie Boissé Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche</p> <p>12.0 VARIA</p> <p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR 13.1 Prochaine assemblée : 19 novembre 2018 à 19 heures 13.2 Cérémonie de l'Armistice – Invitation – 10 novembre 2018- 14 heures 13.3 Chambre de commerce – Gala 16-novembre 2018 à 17 heures 13.4 Collecte des feuilles mortes – 7 au 11 novembre 2018 13.5 Brunch des nouveaux arrivants – 25 novembre 2018 à 10 h 30 à midi. 13.6 Dîner du maire – 11 novembre 2018 à midi 13.7 Réception des fêtes – jeudi, 29 novembre 2018 à 17 heures au Hall de Shipton 13.8 Fermeture des bureaux municipaux du 24 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p><u>MOT DE FERMETURE</u> <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></p> <p>Les membres du conseil décrètent que le point 12.0 Varia demeure ouvert jusqu'à la fin de la réunion.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>2.0 PROCÈS-VERBAUX</p>
<p>432-2018</p>	<p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 2018 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p>
<p>433-2018</p>	<p>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 novembre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 443 778.99 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale par intérim ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>434-2018</p>	<p>3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 2 novembre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 2 novembre 2018 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p>


 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 2 novembre 2018 telle que soumise au montant de 75 130.74 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale par intérim ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></p> <p>Je, soussignée secrétaire-trésorière par intérim de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la ville de Danville au 2 novembre 2018.</p> <p>_____ Josée Vendette, secrétaire-trésorière par intérim</p>
	<p>3.3 Avis de dépôt du rôle d'évaluation 2019-2020-2021</p> <p>La directrice générale donne avis du dépôt du rôle d'évaluation 2019-2020-2021. Le rôle a été déposé le 29 octobre 2018 à 10h51. Le rôle peut-être consulté au bureau municipal pendant les heures normales de bureau.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>435-2018</p>	<p>3.4 Mandat d'accompagnement pour la mise à jour des fichiers de taxation et l'établissement des catégories de taxation</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de mettre à jour les fichiers de taxation et d'établir des catégories de taxation qui reflètent la réalité Danvilloise pour application dans le cadre de la taxation qui résultera du nouveau rôle d'évaluation 2019-2020-2021;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de se faire accompagner par un fiscaliste pour ce faire;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de profiter de l'occasion pour établir des catégories s'apparentant à celles d'Asbestos pour autant qu'elles soient requises dans la réalité Danvilloise;</p> <p>CONSIDÉRANT les démarches effectuées par la directrice générale par intérim pour ce faire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné l'autorisation de débiter le mandat lors de la séance du 15 octobre dernier par la résolution numéro 411-2018 suivant un estimé préliminaire reçu verbalement avant la séance;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue est plutôt au montant de 8 000 \$, plus les frais de déplacement et les taxes applicables;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE CONFIER un mandat d'accompagnement dans la mise en place de taux variés à monsieur Nicolas Plante de Raymond, Chabot, Grant, Thornton présentée le 15 octobre 2018 suivant l'offre de service reçue au montant de 8 000 \$, plus les frais de déplacement et les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>436-2018</p>	<p>3.5 Symposium des Arts de Danville – Autorisation de versement de l'aide financière budgétée</p> <p>CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2018, la Ville de Danville avait budgété une aide financière pour le Symposium des Arts de Danville de l'ordre de 3 000 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette somme n'a jamais été versée au Symposium des Arts de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT l'aide financière additionnelle de 1 000 \$ octroyée par la résolution numéro 303-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT les services dispensés par la Ville de Danville dans le cadre de cet évènement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p>


 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>D'AUTORISER le versement de l'aide financière budgétée de l'ordre de 3 000 \$ au Symposium des Arts de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>437-2018</p>	<p>3.6 Centre récréatif d'Asbestos – Demande d'aide financière</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre récréatif d'Asbestos;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'étude du budget sera effectuée sous peu ;</p> <p>IL EST RÉSOLU à l'unanimité :</p> <p>DE REPORTER l'étude de la demande d'aide financière lors de la préparation des budgets 2019.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>
<p>438-2018</p>	<p>4.1 Règlement numéro 189-2018 portant sur l'éthique, la déontologie et la neutralité religieuse des élus - Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT le Code d'éthique et de déontologie des élus en vigueur au sein de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la <i>Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 4 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement effectuée à cette date;</p> <p>CONSIDÉRANT la publication d'un avis public en date du 26 octobre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le règlement numéro 189-2018 portant sur l'éthique, la déontologie et la neutralité religieuse des élus tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>439-2018</p>	<p>4.2 Règlement numéro 190-2018 portant sur l'éthique, la déontologie et la neutralité religieuse des employés municipaux -Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux en vigueur au sein de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les modifications législatives apportées par le projet de loi 155 intitulé <i>Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec</i> devant être incluses à ce code et portant sur les règles d'après-mandat;</p> <p>CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la <i>Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 4 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement effectuée à cette date;</p> <p>CONSIDÉRANT la publication d'un avis public en date du 26 octobre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le règlement numéro 190-2018 portant sur l'éthique, la déontologie et la neutralité religieuse des employés municipaux tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>


 <p>No de résolution ou annotation</p>	
<p>440-2018</p>	<p>4.3 Règlement numéro 191-2018 de gestion contractuelle - Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT le Règlement de gestion contractuelle en vigueur au sein de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les modifications législatives apportées par le projet de loi 155 intitulé <i>Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec</i> en matière de gestion contractuelle;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est important d'actualiser le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Danville pour établir pour le personnel et les membres du conseil, les directives, les normes et les procédures requises pour l'acquisition des biens et services en conformité avec les mesures exigées en vertu de l'article 573.3.1.2 de la <i>Loi sur les Cités et Villes</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'Avis de motion a été donné le 4 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement de gestion contractuelle a été présenté à cette date;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le règlement numéro 191-2018 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Danville tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.4 Dépôt du rapport annuel de l'OTJ</p> <p>Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel de l'OTJ présenté plus amplement aux membres du conseil lors de l'atelier de travail du 29 octobre 2018.</p>
<p>441-2018</p>	<p>4.5 Comité de secteur – Secteur Morrill – Nomination d'un représentant</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a mis sur pied un comité de consultation composé de représentants des différents secteurs de la Ville;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le représentant du secteur Morrill;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER monsieur Martin Proulx, résident sur le chemin Laroche, à titre de représentant du secteur Morrill au sein du comité de consultation de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>442-2018</p>	<p>4.6 Corporation de développement de l'étang Burbank Inc. – Offre de médiation</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de médiation reçue d'un citoyen;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville juge qu'il n'y a aucun litige avec la Corporation;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a repris la gestion des lieux qui lui appartiennent;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville étudiera s'il y a lieu de confier un nouveau mandat d'entretien des sentiers de l'Étang Burbank à la Corporation lorsqu'un nouveau conseil d'administration de la Corporation de développement de l'Étang Burbank sera constitué après la tenue d'une assemblée générale dûment convoquée;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville préfère consacrer ses énergies à promouvoir l'Étang Burbank et à entretenir les sentiers plutôt qu'à gérer des litiges internes au sein de la Corporation;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Ginette Pinard,</p>


 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE PRENDRE ACTE de l'offre de médiation offerte;</p> <p>DE DÉCLINER cette offre compte tenu que la Ville est en attente de la constitution d'un nouveau conseil d'administration au sein de la Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc. et que dans cette attente, elle assure la gestion de ses biens dont l'entretien des sentiers de l'Étang Burbank.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p>
<p>443-2018</p>	<p>5.1 Période des Fêtes – Fermeture des bureaux</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du personnel cadre et des employés de la Ville prévoient des congés fériés pendant la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'achalandage pendant la période des Fêtes;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉCRÉTER la fermeture des bureaux municipaux de la Ville de Danville du 24 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement.</p> <p>Les bureaux seront ouverts à compter du 7 janvier 2019 à 8 h 30.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Roger Blanchette fait état de nombreuses constatations qu'il a effectuées lors de la réalisation des travaux de réfection du Chemin Pinacle. Selon lui, il y a eu mauvaise gestion des travaux et beaucoup de dépenses inutiles. Il questionne plusieurs décisions prises par le surveillant des travaux notamment en ce qui concerne l'utilisation de la machinerie, la planification des travaux et les délais d'attente.</p> <p>Il a suivi les employés pendant plusieurs jours et se questionne sur la saine gestion des deniers publics.</p> <p>Monsieur Bernard Laroche demande au conseil d'intervenir relativement à des propriétés non entretenue adéquatement dans son voisinage. Il est conscient que plusieurs interventions ont déjà eu lieu mais souhaiterait que la Ville règle la problématique une fois pour toute.</p> <p>Il indique également au Conseil qu'il trouve déplorable que les employés des travaux publics n'aient pas pris plus de mesures pour réparer la rue Daniel-Johnson à la hauteur des travaux de la rue Dépôt. Il est déçu de voir que la population a été prise en otage dans le cadre de ses travaux.</p> <p>Monsieur Blanchette indique que le conseil aurait peut-être avantage à étudier les avantages de confier les travaux et l'entretien de la voirie locale à des sous-traitants plutôt que de les faire faire en régie interne.</p> <p>Monsieur Plourde répond qu'il y a des avantages et des inconvénients à confier l'entretien ou les travaux à de la sous-traitance et que le conseil évalue ces derniers à chaque année.</p> <p>Il indique également que plusieurs fossés sont bouchés et qu'il serait important de les faire débloquer avant l'hiver pour éviter des dommages lors de la crue des eaux printanières. Il cite en exemple le fossé de la rue Craig près du chemin Nicolet-Falls.</p> <p>Une planification des travaux incluant la tournée des fossés devrait être faite.</p>
	<p>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</p>
<p>444-2018</p>	<p>6.1 Travaux publics – Suivi des requêtes – Location de tablettes intelligentes - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise un logiciel de gestion de requêtes pour effectuer le traitement et le suivi des demandes de services adressées à la Ville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la directrice et les chefs d'équipe des travaux publics doivent procéder à la répartition des requêtes et à la fermeture de ces dernières au fur et à mesure qu'elles sont traitées;</p>


 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QU'il est difficile de procéder à la gestion du logiciel par le biais d'un téléphone intelligent;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est opportun de doter la directrice des travaux publics et les chefs d'équipe de tablettes intelligentes pour pouvoir assurer le suivi des requêtes et la fermeture de celles-ci;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'après le contrat de location, les tablettes appartiendront à la Ville sans frais additionnels;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la location de trois tablettes intelligentes auprès de notre fournisseur en téléphonie cellulaire au montant de 35 \$ par mois pour une période de 24 mois.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>445-2018</p>	<p>6.2 Vidange des étangs aérés – Recommandation de paiement</p> <p>CONSIDÉRANT QU'au printemps 2018, la Ville de Danville a autorisé des travaux de vidange de l'étang aéré numéro 1 suite à un appel d'offres public;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un mandat de vidange de l'étang a été octroyé à Terrapur Environnement Inc. par la résolution numéro 180-2018 adoptée le 7 mai 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un mandat de réparation du système d'aération a été octroyé à Hydro Gestion Inc. par la résolution numéro 227-2018 adoptée le 4 juin 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un mandat de valorisation des boues a été octroyé à Viridis Environnement Inc. par la résolution numéro 228-2018 adoptée le 4 juin 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que les quantités de boues retirées sont beaucoup plus importante que ce que prévu aux résolutions d'octroi de mandats;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des dommages ont été causés aux installations lors de la vidange de l'étang et que des coûts excédentaires ont été engendrés;</p> <p>CONSIDÉRANT les factures reçues;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont financés à même le règlement d'emprunt numéro 180-2018 au montant de 474 275 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PAYER la facture de Viridis Environnement Inc. au montant de 42 429.70 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>DE PAYER les factures de Hydro-Gestion Inc. au montant total de 106 700 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>DE PAYER partiellement la facture de Terrapur Environnement Inc. en versant à ladite entreprise une somme de 235 000 \$, plus les taxes applicables et en retenant une somme de 83 841.98 \$, le temps que des négociations aient lieu entre les parties relativement aux dommages causés aux installations de la Ville en raison de la mauvaise exécution des travaux.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>446-2018</p>	<p>6.3 Alliance Magnésium Inc. – Offre de déneigement</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville déneige une portion du chemin d'accès à l'usine Alliance Magnésium Inc. depuis plusieurs années moyennant des frais annuels assumés par la compagnie;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'Alliance Magnésium Inc. demande à la Ville de prolonger le parcours de déneigement et d'entretenir le Chemin Pinacle et la rue Haslett jusqu'à l'usine;</p> <p>CONSIDÉRANT l'estimation des coûts effectués par les travaux publics;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition effectuée à Alliance Magnésium Inc. et leur acceptation de celle-ci;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,</p>


 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER les travaux publics à effectuer le déneigement du parcours demandé par Alliance Magnésium Inc. pour une somme de 8 000 \$ annuellement, plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>447-2018</p>	<p>6.4 Demande de retraite progressive - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de retraite progressive formulée par l'employé numéro 51;</p> <p>CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29 de la convention collective permettant la retraite progressive;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'employé numéro 51 à prendre une retraite progressive à raison de 8 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2019;</p> <p>D'AUTORISER la directrice général à finaliser les modalités de prise de retraite progressive avec ledit employé, notamment la journée d'absence du travail.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>448-2018</p>	<p>6.5 Employés municipaux – Autorisation d'évaluation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la Ville, la directrice peut être appelée à faire évaluer des employés tant au niveau de leurs compétences qu'au niveau de leur condition médicale;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est important que la directrice générale puisse faire ces évaluations sans requérir à chaque occasion une autorisation pour ce faire;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de s'assurer que les employés sont aptes à exécuter adéquatement les fonctions de leurs tâches;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est primordial de gérer la santé et la sécurité du travail des employés;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à faire évaluer les employés le requérant sans consulter le conseil municipal, et cela, pour autant qu'elle dispose de la disponibilité budgétaire pour ce faire.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>449-2018</p>	<p>6.6 Programme de vidange des installations septiques – Entente intermunicipale – Autorisation de signature</p> <p>CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prévoit le bannissement des matières organiques, dont font partie les boues de fosses septiques, de l'élimination en 2020 ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la vidange des boues de fosses septiques est une mesure ciblée dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Sources 2016-2020;</p> <p>CONSIDÉRANT que la première étape du PGMR qui consistait à évaluer la faisabilité de municipaliser la vidange de fosses septiques, à cibler les aspects techniques, administratifs et économiques les plus intéressants, a été réalisée en février 2018 ;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'un projet de Programme municipalisé de vidange des fosses septiques a été présenté aux sept municipalités de la MRC des Sources ;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette option est administrativement et économiquement avantageuse pour les municipalités dues à une gestion collective de la vidange des fosses septiques ;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette option permet aux municipalités de se conformer à la réglementation provinciale en vigueur, soit le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) qui exige aux municipalités d'être en mesure de prouver qu'elle effectue un suivi et une gestion des installations suivant certains indicateurs de performance;</p>


 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et les sept (7) municipalités du territoire ont convenu de conclure une entente intermunicipale de huit (8) ans permettant à la MRC des Sources d'avoir compétence pour la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et les sept (7) municipalités du territoire (Asbestos, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton) désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la conclusion d'une entente relative à la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques avec la MRC des Sources.</p> <p>D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ladite entente.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>450-2018</p>	<p>6.7 Évènement travaux publics – Règlement</p> <p>CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation de travaux, des dommages ont été causés au revêtement d'une résidence;</p> <p>CONSIDÉRANT la réclamation reçue;</p> <p>CONSIDÉRANT l'enquête administrative tenue;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le versement d'une somme de 200 \$ au propriétaire de la résidence concernée sise au 123, rue Hémond à Danville sur signature d'une quittance en bonne et due forme.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>451-2018</p>	<p>6.8 Paysages Estriens – Dépôt du rapport de recommandation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'organisme Paysages Estriens est venu présenter au conseil les résultats de son étude portant sur la valorisation des entrées de ville de la Ville de Danville lors de l'atelier de travail du 29 octobre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Le conseil municipal souhaite définir les priorités d'interventions découlant dudit rapport;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport de recommandation de Paysages Estriens;</p> <p>DE PRIORISER 3 actions, à savoir : Les entrées de la Ville de Danville se situant à l'intersection de la route 116 et la rue Daniel-Johnson, à l'intersection de la rue Water et du boulevard Shipton et la mise en valeur de la rue Daniel-Johnson jusqu'au Carré.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>452-2018</p>	<p>6.9 Réfection des rues Grove, Pine, Elm et Lambert – Réception définitive des travaux – Autorisation de signature</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a octroyé un mandat professionnel pour les travaux de réfection des rues Elm, Pine et Lambert le 3 octobre 2016 par la résolution numéro 387-2016;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a octroyé un contrat pour la réfection des rues Grove, Elm, Pine et Lambert à G.N.P. Inc. le 6 mars 2017 par la résolution numéro 90-2017;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la réception provisoire desdits travaux a été prononcée le 14 septembre 2017;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE des directives de changement ont été approuvées en date 19 septembre 2017 par la résolution numéro 329-2017;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de réception définitive des travaux signée par monsieur Claude Dorval, ingénieur chez WSP;</p> <p>CONSIDÉRANT les documents reçus confirmant le paiement des fournisseurs;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE RECEVOIR définitivement les travaux de réfection des rues Grove, Pine, Elm et Lambert;</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer le certificat d'acceptation définitive des travaux des rues Grove, Pine, Elm et Lambert.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>453-2018</p>	<p>6.10 Réfection des rues Grove, Pine, Elm et Lambert – Paiement numéro 6 - Autorisation – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la terminaison des travaux de réfection des rues Grove, Pine, Elm et Lambert;</p> <p>CONSIDÉRANT la réception définitive décrétée ce jour par la résolution numéro 452-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 6 recommandant le versement d'une somme de 49 765.43 \$ comprenant la retenue contractuelle libérée un an après la fin des travaux, soit ce jour;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le paiement à Les Entreprises GNP Inc. d'une somme de 49 765.43 \$, plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>6.11 Pont Craig – Prolongement des travaux – Information</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que le MTQ a délégué un représentant à la Ville de Danville pour lui annoncer, ce jour, que les travaux de réfection du pont Craig ne seront pas finalisés avant le mois de mai ou juin 2019.</p> <p>Des problèmes de stabilité des assises du pont seraient à l'origine des retards constatés dans ce projet.</p> <p>Un communiqué sera émis conjointement avec le MTQ à ce sujet.</p> <p>Une correspondance faisant état de la déception du conseil et des inconvénients que ce retard engendre pour la Ville sera également transmise.</p>
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p>
	<p>7.1 Règlement d'emprunt numéro 192-2018 – Programme de mise aux normes des fosses septiques – Avis de motion</p> <p>AVIS DE MOTION est donné par madame Nathalie Boissé à l'effet que elle-même, ou un autre conseiller, présentera, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, pour adoption le Règlement numéro 192-2018 intitulé : Règlement d'emprunt relatif au Programme de mise aux normes des fosses septiques.</p> <p>Ce projet de règlement prévoit l'emprunt des sommes nécessaires pour pouvoir donner suite au Programme de mise aux normes des fosses septiques adopté par la Ville de Danville.</p> <p>Ce projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.</p>
	<p>7.2 Règlement numéro 193-2018 – Programme de rénovation résidentielle – Avis de motion</p> <p>AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Pitre à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller, présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 193-2018 intitulé : Programme de rénovation résidentielle.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Ce projet de règlement prévoit les modalités d'octroi d'aide financière en matière de rénovation résidentielle sur le territoire de la Ville de Danville.</p> <p>Ce projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.</p>
<p>454-2018</p>	<p>7.3 Cœur Villageois – Rencontre de réseau – Autorisation de participation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Cœur Villageois tiendra sa rencontre de réseau à Danville le 15 novembre 2018 de 13h30 à 16h30 sous le thème : La démarche d'aménagement durable des petites et moyennes collectivités;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de participer à cette rencontre;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la participation de messieurs Daniel Pitre, Chantale Dallaire et Doris Laverdière à la rencontre de réseau de Cœur Villageois.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>7.4 CPTAQ – Décision - Hydro-Québec – Lots 4 077 933 et 4 079 700 – Dépôt</p> <p>La directrice générale dépose la décision de la CPTAQ datée du 30 octobre autorisant Hydro-Québec a utilisé à des fins autres que l'agriculture les lots 4 077 933 et 4 079 700 pour l'implantation de poteaux et haubans.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p>
<p>455-2018</p>	<p>8.1 Cérémonie de l'Armistice 2018 - Sécurité</p> <p>CONSIDÉRANT la demande formulée à la Ville pour assurer la sécurité lors de la cérémonie de l'Armistice se déroulant le 10 novembre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le service d'incendie à assurer la sécurité lors de la cérémonie de l'Armistice 2018.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>456-2018</p>	<p>8.2 Facture numéro 8FD00029 – Entraide – Annulation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie a été appelé en entraide par la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey le 13 mai 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente d'entraide existante, le directeur du service a émis la facture numéro 8 FD000029;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'incendie s'est déroulé sur une propriété du territoire de Danville desservi par la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey en vertu d'une autre entente et que cette entente prévoit que la Ville de Danville rembourse à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey les coûts pour une intervention sur son territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la facture émise sera refacturée intégralement à la Ville de Danville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ANNULER la facture 8FD00029.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p>
	<p>9.1 Collecte des plastiques agricoles – Disposition – Information</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle est toujours en attente de l'information.</p>
<p>457-2018</p>	<p>9.2 Gala de la Chambre de commerce – 16 novembre - Participation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources tiendra son Gala reconnaissance sous le thème « Le vent dans les voiles » le 16 novembre 2018 à 17 heures;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite participer à ce gala;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'achat de deux billets pour participer audit Gala, lesquels sont octroyés à messieurs Michel Plourde et Simon Chênevert.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>458-2018</p>	<p>9.3 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Demande d'aide financière</p> <p>CONSIDÉRANT le bilan annuel 2018 de la Région des sources annonçant que le programme a permis à 110 étudiants de la région de bénéficier de trousseaux Travail-été du Carrefour jeunesse-emploi ;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de participation financière adressée à la Ville de Danville pour reconduire le programme en 2019 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'étude du budget sera effectuée sous peu ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE PRENDRE ACTE du bilan annuel 2018 de la Région de Sources;</p> <p>DE REPORTER l'étude de la demande d'aide financière lors de la préparation des budgets 2019.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>459-2018</p>	<p>9.4 CDC des Sources – Table Enfance-Jeunesse – Rencontre 16 novembre 2018 de 8h30 à 12h</p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation de la CDC des sources de participer à la table Enfance-Jeunesse du 16 novembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de devenir éventuellement Municipalité amie des enfants;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par Monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER madame Chantal Dallaire à participer à la Table Enfance-Jeunesse pour représenter la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>460-2018</p>	<p>9.5 RAVIR – Soirée meurtre et mystère - 17 novembre 2018 à 18 heures</p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer à l'activité de financement soirée meurtre et mystère de RAVIR;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'achat de deux billets pour participer à ladite activité de financement octroyés à madame Nathalie Boissé et à une autre personne à déterminer.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>461-2018</p>	<p>9.6 Cadets de l'air – Demande de partenariat</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de partenariat transmise par les Cadets de l'air en date du 1^{er} novembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'étude du budget sera effectuée sous peu ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE REPORTER l'étude de la demande de partenariat lors de la préparation des budgets 2019.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>462-2018</p>	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Letendre a vérifié le matériel de fabrication des lanternes. Il propose que Danville, Histoire, Société et Culture récupère lesdites lanternes et s'occupe de leur mise en valeur. EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER Danville, Histoire, Société et Culture à prendre possession des lanternes données à la Ville par le Symposium des Arts de Danville suite à la réalisation d'un projet en collaboration avec l'école ADS de façon à ce que ces dernières soient mises en valeur sur le territoire de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p>Madame Hélène Dupont s'informe sur la présence éventuelle d'une piste cyclable sur le pont Craig. Aucune piste cyclable n'est prévue sur ledit pont.</p> <p>Monsieur Roger Blanchette s'informe sur le prix du déneigement que fera la Ville pour Alliance Magnésium Inc. Monsieur le maire lui réitère que le prix sera de 8 000 \$ plus les taxes applicables. Monsieur Blanchette confirme que la Ville facture un juste prix.</p>
	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>La directrice générale par intérim résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p>
	<p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Les rapports des conseillers suivants sont déposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Simon Chênevert - Madame Ginette Pinard - Madame Nathalie Boissé - Monsieur Jean-Guy Dionne - Monsieur Jean-Guy Laroche
	<p>12.0 VARIA</p>
	<p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>Le maire et les conseillers font état des évènements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 19 novembre 2018 à 19 heures.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Aucune question n'est adressée au conseil.</p>

 No de résolution ou annotation	<p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Le maire prononce le mot de fermeture.</p>
<p>463-2018</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 20 h 49.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, maire

Me Josée Vendette
Directrice générale par intérim